



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

<b>Heures d'ouverture</b> du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du <b>Conseil Municipal</b> :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la <b>bibliothèque</b> :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la <b>déchèterie</b> de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
<b>TAXI CO</b> :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences <b>Eau et Assainissement</b> :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des <b>poubelles jaunes</b> :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 13/02 et 27/02/2019</b>
<b>Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale</b> :	03 88 57 64 68
<b>Conciliateur de justice</b> :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
<b>Centre médico-social</b> :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES DU 15 MARS 2020

### 1) Élections municipales :

Nombre d'électeurs inscrits :	905
Nombre de votants :	608
Nombre de bulletins blancs :	3
Nombre de bulletins nuls :	12
Nombre de suffrages exprimés :	593

Nombre de sièges conseil municipal : 15

Nombre de sièges conseil communautaire : 2

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus	Nombre de sièges conseil municipal	Nombre de sièges conseil communautaire
UN NOUVEL ÉLAN POUR STOTZHEIM Liste de Mme Mastronardi	191	2	0
TOUS UNIS POUR DEMAIN Liste de M. Koenig	402	13	2

# LA NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE

L'installation du conseil municipal, l'élection du maire et des adjoints a eu lieu le 28 mai 2020. La séance s'est tenue à huis clos compte tenu de la crise sanitaire.

Résultats de l'élection du Maire :

M. Jean-Marie KOENIG :

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs :	2
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de suffrages exprimés :	12

Le nombre d'adjoints a été fixé à 2.

Résultats de l'élection des Adjoints :

Liste Tous Unis pour Demain

M. Norbert RIESTER, 1<sup>er</sup> Adjoint,

Mme Anne DIETRICH, 2<sup>ème</sup> Adjointe

Nombre de votants :	15
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14

Voici l'équipe municipale au complet dans l'ordre du tableau :

Liste Tous unis pour Stotzheim : Jean-Marie Koenig (Maire), Norbert Riestler (1<sup>er</sup> Adjoint), Anne Dietrich (2<sup>ème</sup> Adjointe), Philippe Schmitt, Didier Metz, Benoît Spitz, Carine Goeringer, Valérie Hirtz, Dominique Lehmann, Joseph Ehrhart, Joanne Albrecht, Raphaël Edel, Caroline Baumert.

Liste Un nouvel élan pour Stotzheim: Céline Mastronardi, Jean-Michel Cromer.

Je remercie l'ensemble des électeurs de m'avoir renouvelé sa confiance.

Jean-Marie Koenig  
Maire

---

---

## RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

### 10 JUILLET 2020

*Étaient présents les conseillers municipaux suivants :*

<i>Caroline BAUMERT</i>	<i>Jean-Michel CROMER</i>
<i>Anne DIETRICH</i>	<i>Raphaël EDEL</i>
<i>Joseph EHRHART</i>	<i>Carine GOERINGER</i>
<i>Valérie HIRTZ</i>	<i>Jean-Marie KOENIG</i>
<i>Céline MASTRONARDI</i>	<i>Didier METZ</i>
<i>Norbert RIESTER</i>	<i>Benoît SPITZ</i>

Absents excusés : *Mmes Joanne ALBRECHT, Dominique LEHMANN et M. Philippe SCHMITT*

Procuration : *M. Philippe SCHMITT à M. Didier METZ*

## Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	<u>0</u>
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	<u>13</u>
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	<u>0</u>
Nombre de suffrages exprimés (b-c)	<u>13</u>

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Liste Tous unis pour Stotzheim	13	3	3

## **LISTE TOUS UNIS STOTZHEIM**

- 1) Jean-Marie KOENIG, **délégué**
- 2) Anne DIETRICH, **déléguée**
- 3) Norbert RIESTER, **délégué**
- 4) Joanne ALBRECHT, **suppléante**
- 5) Didier METZ, **suppléant**
- 6) Valérie HIRTZ, **suppléante**

Les délégués sont chargés de procéder à l'élection des sénateurs qui aura lieu **le dimanche 27 septembre 2020 (scrutin ouvert de 8h30 à 17h30)**.

En cas d'absence d'un délégué, c'est le suppléant, selon l'ordre de la liste, qui est amené à le remplacer.

---

---

## **LE MOT DU MAIRE**

Dans le contexte particulier que nous vivons depuis début mars à cause de cette crise sanitaire, qui aurait imaginé il y a encore quelques mois qu'une telle chose pourrait survenir, paralysant la vie humaine sur une bonne partie de notre planète ainsi que toute l'économie mondiale.

Ce printemps était meurtrier. J'ai une pensée pour celles et ceux qui ont été enlevés si brutalement à leurs familles, pour le personnel soignant et son investissement sans faille pour sauver de nombreuses vies et à toutes les autres professions qui ont continué d'exercer dans des conditions difficiles afin que la population puisse vivre au quotidien. C'est une épreuve sanitaire qui nous a tous fait réfléchir sur la fragilité de notre monde.

Je tiens à remercier l'équipe sortante qui a continué à s'investir durant cette période pour la distribution des masques et la mise en place du fleurissement avec des bénévoles de l'association des fleurs.

Chaque jour notre pays enregistre de nouveaux cas de COVID-19. Continuez à vous protéger en respectant les gestes barrières, les mesures de distanciation physique et le port du masque.



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 mars 2020

---

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*L'Adjoint : Norbert RIESTER*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.*

---

---

**N° 1 ONF : programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux 2020 – état des prévisions des coupes – programme d'actions pour l'année 2020**

Le programme des travaux patrimoniaux et d'exploitation, l'état de prévisions des coupes et le programme d'actions établi par l'ONF pour l'exercice 2020 sont approuvés avec les modifications suivantes :

**Travaux patrimoniaux :**

Les travaux de maintenance (périmètre et parcellaire) des parcelles 7a, 7i, 17a, 19i, 25i et 28a ainsi que le cloisonnement d'exploitation de la parcelle 21i seront effectués en régie communale.

Les travaux prévus des parcelles 20i et 24i sont à reporter : travaux préalables de régénération, régénération par plantation, fourniture de plants de chêne et de noyer et intervention en futaie irrégulière. En effet, aucune coupe n'a été réalisée dans ces deux parcelles. Toutes les coupes ont été réalisées dans la parcelle 4.

Les travaux de cloisonnement d'exploitation « maintenance/entretien » des parcelles 23i, 5i et 5y seront modifiés en travaux de cloisonnement d'exploitation « ouverture » et seront également réalisés en régie communale.

Les travaux d'entretien des pistes et chemins forestiers des parcelles 21 et 26 sont maintenus et réalisés en régie communale.

Les travaux de protection contre le gibier (fourniture et pose) des parcelles 20i et 24i seront annulés et effectués en parcelle 4.

**Travaux d'exploitation :** pas de modification

**Programme d'actions pour l'année 2020 :**

Le programme d'actions pour l'année 2020 est modifié dans le même sens que les travaux patrimoniaux.

**État de prévisions des coupes :** pas de modification

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 2 Subventions pour ravalement de façades**

- à M. et Mme JACOBS 60 m<sup>2</sup> à 5 €, soit 300 €, pour les travaux de crépis et peinture,
- à Mme MULLER 60 m<sup>2</sup> à 5 €, soit 300 €, pour les travaux de crépis et peinture,

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 3 Compensation des charges liées à la coparticipation des communes membres au titre du déploiement du très haut débit sur le territoire communautaire par imputation sur les attributions de compensation**

Le Conseil municipal adhère de manière générale aux principes retenus portant sur la compensation des charges liées à la coparticipation des communes membres pour le déploiement du très haut débit (THD) dans le cadre de la convention de financement conclue entre la Communauté de Communes du Pays de Barr et la Région Grand Est selon les modalités qui lui ont été présentées et sur la base du tableau de répartition suivant et mandate Monsieur le Maire pour procéder à l'application de la présente délibération.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

INSEE	Commune	Prises (APS 2013)	Participation (175€/prise)	Part CCPB (2/3)	Part communes (1/3)	Dédutions des AC		
						2020	2021	2022
67010	ANDLAU	1 045	182 875	121 917	60 958	20 319	20 319	20 320
67021	BARR	4 066	711 550	474 367	237 183	79 061	79 061	79 061
67032	BERNARDVILLE	131	22 925	15 283	7 642	2 547	2 547	2 548
67051	BLIENSCHWILLER	234	40 950	27 300	13 650	4 550	4 550	4 550
67060	BOURGHEIM	326	57 050	38 033	19 017	6 339	6 339	6 339
67084	DAMBACH-LA-VILLE	1 538	269 150	179 433	89 717	29 905	29 905	29 907
67120	EICHHOFFEN	275	48 125	32 083	16 042	5 347	5 347	5 348
67125	EPFIG	1 169	204 575	136 383	68 192	22 730	22 730	22 732
67155	GERTWILLER	627	109 725	73 150	36 575	12 191	12 191	12 193
67164	GOXWILLER	416	72 800	48 533	24 267	8 089	8 089	8 089
67189	HEILIGENSTEIN	479	83 825	55 883	27 942	9 314	9 314	9 314
67210	LE HOHWALD	566	99 050	66 033	33 017	11 005	11 005	11 007
67227	ITTERSWILLER	170	29 750	19 833	9 917	3 305	3 305	3 307
67295	MITTELBERGHEIM	411	71 925	47 950	23 975	7 991	7 991	7 993
67337	NOTHALTEN	273	47 775	31 850	15 925	5 308	5 308	5 309
67387	REICHSFELD	174	30 450	20 300	10 150			
<b>Dédution de la MED Net67</b>			<b>-21 300</b>	<b>9 150</b>	<b>-11 150</b>	<b>-3 716</b>	<b>-3 716</b>	<b>-3 718</b>
67429	SAINT PIERRE	290	50 750	33 833	16 917	5 639	5 639	5 639
67481	STOTZHEIM	532	93 100	62 067	31 033	10 344	10 344	10 345
67504	VALFF	771	134 925	89 950	44 975	14 991	14 991	14 993
67557	ZELLWILLER	346	60 550	40 367	20 183	6 727	6 727	6 729
<b>TOTAUX</b>		<b>13 839</b>	<b>2 400 525 € 1,38% de la part publique totale</b>	<b>1 614 548 €</b>	<b>785 977 €</b>	<b>261 986 €</b>	<b>261 986 €</b>	<b>262 005 €</b>

#### **N° 4 Demande de subvention de l'Union Musicale de Stotzheim**

Le conseil municipal accorde une subvention d'un montant de 1 000,00 € pour les différents achats (timbales, tam-tam, triangle, foulards et cravates) réalisés par l'Union Musicale de Stotzheim.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 5 Travaux complémentaires pour l'aménagement de l'impasse des jardins**

Le conseil municipal accepte le devis d'un montant HT de 2 500,00 €, établi par l'entreprise VOGEL pour les travaux complémentaires suivants :

- Prestation d'abattage d'arbres et de rognage de souches,
- Fourniture et pose de deux regards de décantation préfabriqué en béton DN600 mm en amont des massifs d'infiltration y/c terrassement, remblais et tampon en fonte, *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 6 Emploi d'adjoint administratif territorial : augmentation de la durée hebdomadaire de service**

Sur demande conjointe de la secrétaire générale et de son assistante, la quotité horaire de service de l'assistance de la secrétaire générale, Adjoint Administratif Territorial devrait être augmentée de 4 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX / abstention – 10 voix pour*

#### **N° 7 Garantie de la commune pour un emprunt de l'association foncière de Stotzheim**

La Commune accorde sa garantie pour un crédit relais de 30 000 € destiné au financement des travaux de remplacement d'une pompe immergée contracté auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel et autorise M. Norbert RIESTER, Adjoint au Maire, à intervenir au nom de la Commune. *ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 8 Affectation du résultat d'exploitation 2019**

Les excédents d'investissement de 176 309,05 € et de fonctionnement de 122 112,53 € présents au budget principal 2019 de la Commune sont affectés comme suit dans le budget primitif 2020 :

- . affectation en réserves au compte 1068 : 122 112,53 €
- . report en investissement (recettes) au compte 001:176 309,05 €

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 9 Présentation et vote du budget primitif 2020**

- Le Budget Primitif de l'exercice 2020 de la Commune est arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	716 703,52 €	819 177,00 €

<b>Excédent fonctionnement 2019 reporté (002)</b>		
<i>Virement entre sections (023)</i>	<i>102 473,48 €</i>	
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>515 800,00 €</b>	<b>237 017,47 €</b>
<b>Excédent investissement 2019 reporté (001)</b>		<b>176 309,05 €</b>
<i>Virement entre sections (021)</i>		<i>102 473,48 €</i>

Recettes de fonctionnement	819 177,00 Euros
Recettes d'investissement	515 800,00 Euros
<b>Total des Recettes</b>	<b>1 334 977,00 Euros</b>
Dépenses de fonctionnement	819 177,00 Euros
Dépenses d'investissement	515 800,00 Euros
<b>Total des Dépenses</b>	<b>1 334 977,00 Euros</b>

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **N° 10 Divers et communication**

### • 10.1. Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil des Déclarations d'Intention d'Aliéner transmises à la Communauté des Communes du Pays de Barr :

- DIA reçue par Me WEHRLE, notaire à BENFELD dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 51 parcelle 266 de 6,31 ares, sis rue de Benfeld, appartenant à M. et Mme LAVIGNE et Mme STRUB.

---



---

## **EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 9 mars 2020**

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

#### **Étaient présents :**

*L'Adjoint : Norbert RIESTER*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Benoît SPITZ.*

*Absent excusé : Philippe SCHMITT*

*Procuration : Philippe SCHMITT à Didier METZ*

---

### **N° 1 Demande de subvention de l'Étoile Sportive de Stotzheim**

Une subvention d'un montant équivalant à 15 % du montant des travaux est accordée à l'Étoile Sportive de Stotzheim, soit 3 500 €, pour des travaux des sanitaires (douches), achat de matériel, remplacement tondeuse autoportée et mise en place d'un placard.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX                      1 abstention – 10 voix pour*

### **N° 2 Emploi adjoint administratif territorial : augmentation de la durée hebdomadaire de service**

La demande d'augmentation de la durée hebdomadaire de service (séance du 2 mars 2020) ne pourra être prise en compte qu'à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020, en attente de la Commission Technique Paritaire qui se réunira le 27 avril prochain. La durée hebdomadaire de service sera par conséquent de 15 h à partir du 1er mai 2020.

*ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX                      1 abstention – 10 voix pour*

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2020

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*Les Adjoints : Norbert RIESTER et Anne DIETRICH*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.*

*Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Joanne ALBRECHT comme secrétaire de séance.*

---

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 a été adopté à l'unanimité.

**N° 1 : Indemnités du maire et des adjoints**

Le Conseil municipal a fixé les indemnités brutes de fonction du Maire et des Adjoints à, respectivement, 48,90 % et 15,40 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur (taux maximum prévus de 51,6% et 19,8 %, respectivement).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 2 : Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

Pour la durée du présent mandat, Monsieur le Maire a, entre autres, les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 4 000,00 € TTC,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,
- autorisation à prendre toutes dispositions et signer tous arrêtés, actes, conventions, contrats et documents de toute nature relatives à la présente délibération dans l'intérêt de la Commune.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 3 à 8 : Désignation des délégués et représentants communaux**

- Pour la compétence en eau potable / SDEA : Monsieur Jean-Marie KOENIG, Maire
- Syndicat du Bruch de Zellwiller : Monsieur Jean-Marie KOENIG, Maire
- Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal
  - suppléant : Monsieur Raphaël EDEL, Conseiller municipal
- Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale, déléguée au collège des élus
  - Madame Laetitia MIMOUNI, Secrétaire, déléguée au collège des agents
- Correspondant-Défense de la Commune : Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- Représentant de la bibliothèque municipale : Mme Anne DIETRICH, Adjointe au Maire.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9 : Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

- Madame Joanne ALBRECHT, membre du Conseil
- Madame Dominique LEHMANN, membre du Conseil
- Monsieur Jean-Michel CROMER, membre du Conseil
- Madame Céline MASTRONARDI, membre du Conseil

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **N° 10 : Constitution de la commission d'appel d'offres et d'adjudication**

- Membres titulaires :  
Madame Anne DIETRICH, Adjointe au Maire,  
Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,  
Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
- Membres suppléants :
  - Madame Caroline BAUMERT Conseillère municipal
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal
  - Madame Céline MASTRONARDI, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **N° 11 : Constitution des commissions communales**

- **Finances** : Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Anne DIETRICH, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
- **Urbanisme** (Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) : Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Anne DIETRICH, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
- **Jeunesse** (École, Jeunesse et Sport) : Dominique LEHMANN (responsable de commission), Joanne ALBRECHT, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Céline MASTRONARDI et Philippe SCHMITT.
- **Vie locale** (Vie locale, Fêtes, Jumelage) : Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ et Benoît SPITZ.
- **Communication** (Bulletin municipal, site Internet, ...): Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.
- **Fleurissement** : Norbert RIESTER (responsable de commission), Jean-Michel CROMER, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Dominique LEHMANN et Didier METZ.
- **Forêt** (Forêt, Chasse, Chauffage) : Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.
- **Agriculture** (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) : Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Raphaël EDEL, Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **N° 12 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs**

La Direction Générale des Impôts demande à la Commune de lui faire parvenir une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et autant pour les commissaires suppléants, afin de lui permettre de désigner les six titulaires et les six suppléants qui siégeront. Le Conseil Municipal a établi comme suit la liste des candidats remplissant les conditions pour siéger au sein de la Commission communale des Impôts Directs :

<b>Catégorie de contribuables représentés</b>	<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés non bâties	Benoît SPITZ Jean-Michel CROMER	Jean CROMER Geoffroy SCHULTZ
Contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	Dominique LEHMANN Norbert RIESTER	Caroline BAUMERT Michèle FETZER
Contribuables soumis à la taxe d'habitation	Anne DIETRICH Joanne ALBRECHT	Philippe SCHMITT Valérie HIRTZ
Contribuables soumis à la cotisation foncière des entreprises	Céline MASTRONARDI Bruno CROMER	Fabrice EHRHART André WALTER
Contribuables soumis à un impôt foncier non domiciliés dans la commune	Laurent BURCKEL Arsène ECKERT	Joseph BARTHELME Bruno BARTHELME
Représentants des propriétaires de bois et forêts	Didier METZ Raphaël EDEL	Joseph EHRHART Philippe SCHMITT

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



### **N° 13 : Vote des taux d'imposition 2020 pour les taxes directes locales**

Le Conseil municipal décide de ne pas modifier le taux des taxes locales pour l'exercice 2020.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

### **N° 14 : Numérotation de nouvelles constructions**

Le Conseil municipal attribue le numéro 2 à la future maison de Monsieur et Madame Dominique MESSNER, située Impasse du Tabac et le numéro 22 à la future maison de Monsieur et Madame Xavier FRITSCH, située rue Binnweg.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

### **N° 15 : Subvention pour rénovation de toiture**

Le Conseil municipal alloue une subvention de 250€ à Monsieur Xavier FETZER pour la rénovation d'une toiture.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

### **N° 16 : Création de deux emplois d'adjoint technique territorial contractuel**

La pandémie de COVID-19 oblige le Conseil Municipal à prendre des mesures en urgence pour remplacer le personnel manquant et permettre la continuité des services :

- Pas de poste d'emploi saisonnier créé
- Offres d'emplois proposées par la Commune pour le poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet et le poste d'agent d'entretien à temps non complet.

Il n'y a pas eu de candidature pour le poste d'agent d'entretien qui n'a donc pas été pourvu.

Plusieurs candidatures ont été reçues et un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet (35 heures/semaine) a été créé à compter du 15 juin 2020 jusqu'au 15 septembre 2020 inclus. Les attributions consisteront à effectuer le travail incombant au service technique, notamment pour l'aide au fleurissement. Le Maire, en concertation avec les Adjoints et la secrétaire générale responsable des ressources humaines et assistante de prévention, prendra les dispositions nécessaires pour qu'une solution soit trouvée afin de pallier au manque de personnel d'entretien.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

### **N° 17 : Divers et communications**

- Informations sur les DIA

M. le Maire informe les membres du Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise à la Communauté des Communes du Pays de Barr, reçue par Me RICOU, notaire à BENFELD dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti, cadastré section 45 parcelle 373/196 de 7,08 ares, sis rue Binnweg, appartenant à M. et Mme GASS.

- Demande de subvention

La Commune a réceptionné une demande de subvention de l'Association 1-2-3 Cœur. Le Conseil a décidé de rester sur la position antérieure du précédent mandat en ne donnant pas suite à cette requête. Le Conseil alloue une subvention chaque année aux associations locales.

- Demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement à Zellwiller

M. le Maire fait part au Conseil de la demande reçue sur le ban de Zellwiller d'une centrale de méthanisation qui serait proposée en face de la station d'épuration. Cette demande fait l'objet d'une enquête publique. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte, sans observation, du dossier présenté.

- Compte rendu d'activités 2019 ENEDIS

M. le Maire fait part au Conseil du compte rendu d'activités 2019 de ENEDIS relatif à la distribution publique de l'électricité sur le territoire de la Commune de Stotzheim. Le dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2020

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*Les Adjoints : Norbert RIESTER et Anne DIETRICH*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Caroline BAUMERT, Jean-Michel CROMER, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Benoît SPITZ.*

*Absent excusé : Philippe SCHMITT*

*Procuration : Philippe SCHMITT à Didier METZ*

*Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Caroline BAUMERT comme secrétaire de séance.*

---

**N° 1 Autorisation permanente de poursuites**

Le Maire pourra autoriser le Comptable assignataire du Centre des Finances Publiques de Barr à émettre les mises en demeure, les saisies à tiers détenteurs (SATD) ainsi que les saisies de tout type qu'il jugera nécessaires pour toute la durée du mandat actuel. Cette autorisation pourra cependant être modifiée ou annulée, à tout moment sur simple demande écrite du Maire.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 2 Liste des dépenses payables sans mandatement préalable**

La liste des dépenses pouvant être payées par le Comptable assignataire, sans ordonnancement préalable, est définie comme suit :

- en section de fonctionnement : les abonnements et consommations (électricité, fibre, téléphonie fixe et mobile, ...), les taxes foncières, le remboursement des intérêts des emprunts selon les conditions du/des contrat(s),
- en section d'investissement : le remboursement du capital des emprunts, selon les conditions du/des contrat(s).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 3 Commission de contrôle liste électorale**

La commission administrative chargée dans chaque commune des inscriptions et des radiations sur la liste électorale n'existe plus depuis le 1er janvier 2019. Le maire détient désormais la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du maire pourra être effectué a posteriori.

Dans chaque commune, une commission de contrôle dont les membres sont nommés pour une période de trois ans (art. L 19) statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Elle devra se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre le vingt-quatrième jour et le vingt-et-unième jour avant chaque scrutin.

Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.
- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État : ce délégué doit être inscrit sur les listes électorales et ne peut être ni un conseiller municipal, ni un agent de la Commune. Cette personne n'est pas obligatoirement un habitant de la Commune.
- Un délégué du Tribunal de Grande Instance (TGI) : ce délégué doit être inscrit sur les listes électorales et ne peut être ni un conseiller municipal, ni un agent de la Commune. Cette personne n'est pas obligatoirement un habitant de la Commune.

Mmes Joanne ALBRECHT et Valérie HIRTZ et M. Didier METZ, conseillers municipaux issus de la liste Tous unis pour Stotzheim, ainsi que Mme Céline MASTRONARDI et M. Jean-Michel CROMER, conseillers municipaux issus de la liste Un nouvel élan pour Stotzheim, ont été désignés comme membres de la Commission de Contrôle.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 4 Formation des élus locaux et fixation des crédits**

Une enveloppe budgétaire d'un montant de 700 €, égal à 2% du montant des indemnités des élus sera allouée en 2020 à la formation des élus municipaux. Ce montant sera révisé chaque année selon les capacités budgétaires.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 5 Création d'un emploi d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe contractuel**

– Le recrutement d'un agent supplémentaire est nécessaire compte tenu de la situation sanitaire et des effectifs des écoles. Un emploi d'ATSEM Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet est créé à compter du 28 août 2020 jusqu'au 6 juillet 2021 inclus. Ses missions seront de deux ordres :

- ATSEM :
  - assister le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants,
  - veiller à la préparation matérielle des activités,
  - participer aux activités extrascolaires,
- Entretien et nettoyage quotidien des locaux.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 6 Demande de subvention de l'AGF pour centre de loisirs**

La demande de subvention de l'AGF du Bas-Rhin a été transmise au CCAS de Stotzheim.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **N° 7 Travaux d'aménagement de l'espace extérieur du hangar communal**

Suite à la présentation des devis reçus pour l'aménagement de l'espace extérieur du hangar communal, le Conseil Municipal décide de réaliser le terrassement de la cour et retient le devis établi par l'entreprise SARL ANDRES, sise 67140 STOTZHEIM, pour un montant HT de 10 792,00 €.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

#### **Divers et communication**

- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)**

M. le Maire informe de la nomination, par arrêté municipal, des membres du Centre Communal d'Action Sociale. Suite à l'appel à candidature publié, la Commune a reçu plusieurs candidatures.

Voici les membres nommés :

- Mme Richarde SCHULTZ, déléguée familiale,
- Mme Isabelle SPITZ, Présidente de l'ACMECS et chargée de recrutement à l'ABRAPA,
- Mme Julie MERVELET,
- Mme Élodie HESTIN.

- M. le Maire fait part au Conseil des membres retenus pour la Commission Communale des impôts directs :

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
Benoît SPITZ	Jean CROMER
Dominique LEHMANN	Caroline BAUMERT
Norbert RIESTER	Valérie HIRTZ
Anne DIETRICH	Philippe SCHMITT
Céline MASTRONARDI	Fabrice EHRHART
Laurent BURCKEL	Joseph BARTHELME

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

# ÉTAT CIVIL



## NAISSANCE :

Lina TOMAÇ, fille de Yunus TOMAÇ et de Eda TOYLAN, demeurant 9 A Impasse des Jardins, est née le 6 février 2020 à STRASBOURG (Bas-Rhin).

Victoire Christine Michèle LOTZ, fille de Arnaud LOTZ et de Angélique HUCHELMANN, demeurant 42 route Romaine, est née le 7 février 2020 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Charlotte Clara FRIEDBLATT, fille Timothée FRIEDBLATT et Meryl NEEF, demeurant 2 rue d'Or, est née le 30 mai 2020 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).

Valentina Maria Céline COUTURIER, fille de Eric COUTURIER et Anna FALCO, demeurant 1 rue de St Pierre, est née le 26 juin 2020 à COLMAR (Haut-Rhin).

Louisa Angela Anne COUTURIER, fille de Eric COUTURIER et Anna FALCO, demeurant 1 rue de St Pierre, est née le 26 juin 2020 à COLMAR (Haut-Rhin).

Roméo Arturo ZIMNY, fils Arturo ZIMNY et Mélanie KRON, demeurant 32 Haut-Village, est né le 28 juin 2020 à SCHILTIGHEIM (Bas-Rhin).

Juliette Anne Camille CROMER, fille de Jean CROMER et Morgane DONATH, demeurant 14 Quartier Central, est née le 25 juillet 2020 à SÉLESTAT (Bas-Rhin).

Paul Raphaël Jean-Luc GODFROY KOCHER, fils de Jérôme GODFROY et Estelle KOCHER, demeurant 1 D rue des Lilas, est né le 26 août 2020 à COLMAR (Haut-Rhin).



## MARIAGE :

Le 4 juillet 2020 : Kouakou YAO et Carole STROZYK, domiciliés 35 Quartier Central à STOTZHEIM.

Le 29 août 2020 : Olivier COLLIGNON et Julie MERVELET, domiciliés 33 Haut-Village à STOTZHEIM.



## DÉCÈS :

Marie Antoinette SCHULTZ née METZ, née le 17 janvier 1931 à EPPFIG (Bas-Rhin), domiciliée 21 rue de Benfeld, est décédée le 3 avril 2020 à BARR (Bas-Rhin) à l'âge de 89 ans.

Mariette WESTENHOEFFER née RINGEISSEN, née le 10 décembre 1935 à SÉLESTAT (Bas-Rhin), domiciliée 4 Bas-Village, est décédée le 24 avril 2020 à SÉLESTAT (Bas-Rhin) à l'âge de 84 ans.

Marie Louise METZ née UTZ, née le 30 janvier 1931 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), domiciliée 32 Bas-Village, est décédée le 14 juin 2020 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 89 ans.

Gérard Robert JOLLY, né le 19 juillet 1933 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domicilié 4 Bas-Village, est décédé le 20 juin 2020 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 86 ans.

Christiane Marie Sophie KIEFFER née HEILIGENSTEIN, née le 29 décembre 1939 à ZELLWILLER (Bas-Rhin), domiciliée 54 Bas-Village, est décédée le 14 juillet 2020 à RIBEAUVILLÉ (Haut-Rhin) à l'âge de 79 ans.

Marie-Odile UTZ, née le 11/11/1950 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 38 Quartier Central, est décédée le 26 juillet 2020 à STOTZHEIM (Bas-Rhin), à l'âge de 70 ans.

Jean-Pierre FRITSCH, né le 25 juin 1929 à STRASBOURG (Bas-Rhin), domicilié 9 Haut-Village, est décédé le 22 août 2020 à ROSHEIM (Bas-Rhin), à l'âge de 91 ans.

# AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



## Déclaration préalable :

BIDAL Alain	rehaussement clôture et changement d'un volet, 14 route Romaine
COUTURIER Eric	création d'un vélux, 1 rue de St Pierre
COUTURIER Eric	création d'une véranda, 1 rue de St Pierre
CROMER Bruno	construction pergola sur terrasse existante, 16 rue Binnweg
DOUVIER Stéphane	construction d'une piscine, 25 A rue de Benfeld
EDEL Clément	extension d'une maison, 23 B Haut-Village
GELB Hubert	abri pour chevaux, 2 chemin Allmendweg
GELB Roland	remplacement clôture en bois par muret, 27 Quartier Central
GILG Eric	ravalement façades avec isolation, 47 rue de Benfeld
KHELLOUF Sabrina	ravalement de façades, 14 rue de Benfeld
KIEFFER Jean-Pierre	ravalement de façades, 13 rue des Mimosas
KLETHI Laurent	ravalement de façades, 2 rue du Piémont
KLINGER Jean-Georges	installation panneaux photovoltaïques, 10 rue des Mimosas
KOBI Nicole	création avancée de toit, pose chien-assis sur toiture et changement tuiles, 50 Bas-Village
KOENIG Léon	remplacement du lattage, 10 Bas-Village
KURTZ Christophe	ravalement de façades, 27 rue d'Or
MESSNER Joël	ravalement de façades, 14 Bas-Village
NEEL Sébastien	construction d'une piscine, 25 rue de Benfeld
SCHOENENBERGER Sébastien	création d'un muret surmonté d'un grillage, 4 rue des Tilleuls
WINDENBERGER Eric	construction piscine et création apprentis en bois, 12 rue des Roses
RIEFFEL Freddy	construction d'un abri de jardin, 15 rue des Tilleuls
SCHAEFFER Didier	isolation et le ravalement des murs extérieurs, la création d'une fenêtre côté ouest, le changement de la porte de garage et le changement des fenêtres du sous-sol, 49 rue de Benfeld
SCHANDENE Théo	changement volets, 3 rue des Prunes
SCHANDENE Théo	ravalement de façades, 3 rue des Prunes
SCHMITT Philippe	pose volets sur véranda existante, 12 Impasse des Jardins
STEINLECHNER Vanessa	isolation extérieure et ravalement façades, 24 rue de Benfeld
STEINLECHNER Vanessa	mise en place muret de clôture, 24 rue de Benfeld
UTZ Jean-Paul	ravalement, remplacement fenêtres, remise en état des Colombages, 8 Impasse des Jardins

## Permis de démolir :

CROMER Pascale, SCHULTZ Hedwige, SCHULTZ Elise, BEYHURST Marcelle, CROMER Arlette, CROMER Elodie, CROMER Mathias	démolition d'un séchoir à tabac, 8 rue des Mimosas
WURRY Jean-Charles	démolition d'un séchoir à tabac, 28 Bas-Village

## Permis de construire :

M. BITTARD / Mme STUDER EARL DE LA MARGUERITE	permis modificatif, teinte façades, Quartier Central construction de bâtiments agricoles : 2 silos, étable, fosse géomembrane et nurserie, 4 chemin de Zellwiller
M. et Mme FRITSCH Xavier	permis modificatif, pose panneaux photovoltaïques, 22 rue Binnweg

M. HEIDAR / Mme HEITZ

construction maison individuelle avec garage accolé,  
34 rue de Benfeld

M. et Mme MESSNER Dominique  
NUNINGER Anthony

construction d'une maison d'habitation, 2 Impasse du Tabac  
construction d'une piscine couverte avec pergola,  
25 Bas-Village

**Permis d'aménager :**

MESSNER Béatrice

création d'un lot à bâtir  
Impasse du Tabac

---

---

## EXAMENS ET CONCOURS



Chaque année, lors de la Fête Nationale, la Commune honore les **jeunes méritants** qui ont réussi un examen de fin d'études ou un examen d'entrée dans la vie professionnelle.

Cette année, en raison de la situation de COVID-19, la traditionnelle Fête Nationale, organisée par la Commune, a été annulée.

Cependant, la Commune a décidé de rattraper, lors de la Fête Nationale 2021, les lauréats de cette année.

Nous invitons donc les lauréats à s'inscrire en mairie, de préférence par courriel, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Un justificatif sera sollicité lors de l'inscription.**

**Le cadeau sera remis aux lauréats** lors de la cérémonie à la salle des fêtes, **le 13 juillet 2021.**



## UNE PAGE FACEBOOK POUR STOTZHEIM

Pendant la période de confinement, la Commune a décidé de créer une page Facebook afin de communiquer le plus largement possible les informations nécessaires aux habitants.

La page Facebook continue d'être active et les informations y sont toujours diffusées.

Cette page est en complément de la page Internet officielle de la Commune et du « Stotzheim Infos » où vous trouverez notamment les comptes rendus des délibérations, les documents et informations nécessaires concernant la Commune.

---

---

## OUVERTURE MAIRIE : INFORMATIONS ET RAPPELS

Vu la situation actuelle de COVID, **la mairie reste fermée au public.**

Cependant, il est possible de prendre rendez-vous pour les jours et horaires suivants :  
lundi de 9h à 11h, mercredi de 9h à 11h et vendredi de 14h à 16h.



Les rendez-vous sont à prendre auprès du secrétariat par téléphone au 03 88 08 94 94 06 ou par mail à [mairie@stotzheim.fr](mailto:mairie@stotzheim.fr)

Nous vous rappelons également que **le port du masque est obligatoire depuis le 20 juillet dernier.** Sans masque, vous ne pourrez donc pas accéder à la mairie.

Nous vous rappelons que la **mairie reste joignable par téléphone ou mail** les :

Lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h,

Mercredi de 8h à 12h,

Vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

---

---



# ANNULATION SOIRÉE ROSSBIFF ÉTOILE SPORTIVE DE STOTZHEIM

Suite aux incertitudes concernant les conditions sanitaires, nous sommes malheureusement contraints d'annuler la soirée « rossbif » que nous avons reportée au samedi 03 octobre.

---

---

## CONTAINER À VERRE SUPPLÉMENTAIRE AU QUARTIER CENTRAL

Suite à la demande de la Commune, le SMICTOM d'Alsace Centrale a ajouté un container à verre au Quartier Central depuis le 11 septembre dernier. En effet, le container étant régulièrement plein, les verres à recycler se retrouvaient déposés à côté de la benne. Ce container supplémentaire permettra de garder cet endroit propre. Nous vous rappelons qu'un container à verre se trouve également au Waeldele.







**Nouveauté à la bibliothèque municipale**

Avec le soutien de la commune, la bibliothèque a mis en place son catalogue en ligne

Des envies de lecture, de musique ou de films ?  
Consultez le **catalogue en ligne** à l'adresse :

**[www.bibliotheque-stotzheim.fr](http://www.bibliotheque-stotzheim.fr)**

Si vous êtes déjà inscrits à la bibliothèque, il suffit de vous connecter à l'aide du numéro de votre carte lecteur (identifiant) et du jour et mois de naissance (mot de passe). Vous pourrez consulter votre compte, réserver des documents, prolonger vos documents en prêt.

Si vous n'êtes pas encore inscrits à la bibliothèque, n'hésitez pas à venir vous inscrire.

### **Consignes pour l'accès à la bibliothèque**

Le port du masque est obligatoire  
Respectez la distanciation sociale  
Utilisez le gel hydro-alcoolique disponible à l'entrée  
Déposez les documents retournés dans l'armoire du couloir  
Suivez les consignes des bénévoles qui vous accueillent

### **Rappel des horaires d'ouverture**

Mercredi de 16h30 à 18h30  
Vendredi de 18h30 à 20h30



# INFO SMICTOM **Bon tri, grand merci**

L'épidémie de Covid 19 a profondément marqué les esprits et mis en exergue, à l'instar des soignants, l'importance des métiers qui ont assuré les services essentiels au quotidien des citoyens. Un important mouvement de solidarité a soutenu les travailleurs engagés à travers les applaudissements de 20h et autres messages de soutien qui fleurissaient à certains coins de rue.

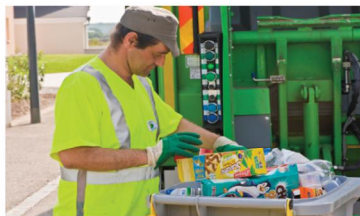
Au SMICTOM, nos agents de collecte ont ainsi eu la joie de trouver plusieurs centaines de dessins et d'attentions présents sur les bacs lors de leur tournée. Ils tapissent aujourd'hui avec fierté les murs de nos locaux. **Cette reconnaissance des missions incontournables est importante et elle doit perdurer au-delà de cet épisode exceptionnel.**

Elle peut se traduire effectivement par des mots, des encouragements, mais elle doit avant tout se manifester, en ce qui concerne les ordures ménagères, par le respect des consignes de tri. Celles-ci garantissent à la fois la sécurité des agents et la bonne valorisation de nos déchets. Force est de reconnaître que **ces derniers temps, des erreurs de tri plus fréquentes ont été observées.**



Le réfectoire du SMICTOM arbore fièrement une partie des nombreux dessins et messages de soutien reçus lors du confinement, les autres tapissant le couloir adjacent.

Gants, mouchoirs, lingettes et masques ont ainsi été retrouvés en nombre dans le bac jaune mettant directement en jeu la santé des agents de collecte et de tri. Mais l'on découvre également des encombrants, des bâches, du polystyrène, des gravats, des animaux morts... qui entravent gravement la mécanique du centre de tri. Mais au-delà de l'aspect technique, la présence d'objets autres que des emballages ou du papier est susceptible de mettre en danger la sécurité des femmes et des hommes qui finalisent votre geste de tri.



Nos agents vérifient autant que possible la qualité du tri lors de la collecte, refusant ainsi le bac si le contenu devait être non

*Voici le genre de contenu que nous retrouvons malheureusement de plus en plus lors des collectes du bac jaune. Cela perturbe fortement le processus de tri et peut mettre en danger nos agents.*

conforme (après 4 refus en une année, le bac jaune est supprimé et un bac gris plus grand est mis en place), mais c'est une situation que nous préférons éviter.

**Nous comptons donc sur chacun pour être particulièrement vigilant au respect des consignes de tri qui traduit tout simplement le respect du personnel qui gère vos déchets au quotidien.**

Si besoin, n'hésitez pas à consulter notre site ([www.smictom-alsacecentrale.fr](http://www.smictom-alsacecentrale.fr)), à nous solliciter via notre page Facebook ou à flasher le QR code ci-dessous pour visualiser notre mémo de tri.


Pour nos agents, merci d'avance.

### Quoi mettre dans le bac jaune ?

uniquement :

- bouteilles et flacons en plastique
- briques alimentaires
- papiers et cartons
- emballages métalliques

Retrouvez notre mémo de tri sur notre site internet ou directement en flashant le QR code suivant avec votre smartphone.



## mon compte SMICTOM

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le dispositif de collecte et les modalités de calcul de la redevance ont évolué : celle-ci intègre désormais un forfait de 36 levées du bac gris par an. Pour suivre ainsi le nombre de ses levées, mais également le nombre de passages en déchèterie, consulter et payer ses factures, faire ses démarches... Il est possible de le faire depuis le nouvel espace personnel « Mon compte SMICTOM ».

Rendez-vous sur <https://www.smictom-alsacecentrale.fr/mon-compte> (inscription nécessaire la première fois avec votre carte OPTIMO).



## Vous souhaitez que votre bac soit collecté ?

Depuis la mise en place de la redevance à la levée il est important de veiller à sa présentation.



Cette consigne a pour but de donner un signal clair à nos équipes et d'éviter de collecter un bac (et donc de décompter une levée) à un usager qui ne le souhaitait pas. Merci pour votre compréhension.